



Élection aux comités

La rentrée scolaire est amorcée et vous êtes sollicités de toutes parts afin de bien planifier cette nouvelle année scolaire. L'année syndicale a aussi débuté par l'élection de la personne ou des personnes déléguées de votre établissement ainsi que des membres du comité de participation des enseignantes et des enseignants (CPE) et du Conseil d'établissement (CE).

Nous devons maintenant penser à élire les membres des différents comités au niveau du SERM. Lors de la première Assemblée générale de l'année scolaire 2018-2019 qui aura lieu le 11 septembre à 17 h dans nos bureaux (invitation à venir), nous procéderons à l'élection des membres de tous les comités (à l'exception des comités en lien avec la négociation locale) puisque les mandats se terminaient en juin 2018. Nous vous rappelons que, même si vous étiez membre d'un comité l'an dernier, vous devez vous représenter afin de renouveler votre mandat. Le mandat des membres qui seront élus lors de cette élection sera de 3 ans, tel que stipulé dans nos statuts depuis l'année dernière.

Vous trouverez, en cliquant **ICI**, un document faisant état des différents comités et du mandat de chacun. Le formulaire de mise en candidature à compléter, si l'un de ces comités vous intéresse, est disponible **ICI**. Vous pouvez acheminer ce formulaire par télécopieur (450 474-2099), par courriel (info@sermoulins.com) ou par courrier interne **au plus tard le 10 septembre à midi**. Chacune des candidates et chacun des candidats disposera d'une minute pour se présenter lors de l'assemblée générale.

Nous souhaitons une implication en grand nombre!



Jean-Louis Bray, président